

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique St Sulpice les Feuilles

**De :** Yann <ytrompeau@free.fr>

**Date :** 28/12/2021 14:36

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Yann TROMPEAU

1 La Boutinotière

87160 ST SULPICE LES FEUILLES

Objet: Enquete publique St Sulpice Les Feuilles

A l'attention du président de la commission d'enquête,

Bonjour

Par la présente , je souhaite vous faire part de mon avis défavorable face à ce nouveau projet de parc éolien.

En effet plusieurs raisons m'opposent à ce projet:

- Durant le conseil municipal du 20/10/2021 , il a été rendu compte par Mr le maire d'une explication donnée à la suite d'un conseil communautaire du CCHLEM .Les parcs éoliens actuels de la communauté de communes produisent plus d'électricité que nécessaire pour la consommation de toute la com-com.

-Un incident gravissime vient de se produire sur le parc éolien de La Souterraine (porté également par la société ERG), la chute d'une pale !!

-Notre territoire n'est pas exposé aux vents de manière régulière tout au long de l'année.

-Ce projet éolien n'est pas une avancée écologique pour notre secteur et le bilan carbone d'une installation de ce type est catastrophique entre fabrication et transport des éoliennes, chantier de montage et recyclage des matériaux quasi impossible. Ce projet m'apparaît purement financier.

-L'offre financière faite à la commune de St Sulpice Les Feuilles a sensiblement augmentée (par trois!!) lorsque le conseil municipal s'est prononcé indécis sur ce projet. Étonnant....

-Plusieurs études démontrent une perte de valeur des biens immobiliers de 30 à 40% à cause de la présence d'un parc éolien à proximité.

-La dégradation visuelle de nos paysages est un frein à l'attrait touristique de notre secteur.

- Pourquoi la création d'une société spécifique et à très petit capital pour ce projet dès lors qu'en réalité , la société ERG supervise le projet ? Pour ne plus avoir d'interlocuteur d'ici quelques années?

-En cas de réparations ou démantèlement plusieurs années après la fin des travaux , qui devra prendre en charge les frais de réaménagement d'accès aux sites? Les communes , le propriétaire des terrains?

En espérant que mes arguments retiendrons votre attention

Cordialement

Yann TROMPEAU

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>